

Procédé d'évaluation – Permis B

(AAC, CS, code 78)

Moyens utilisés pour l'évaluation :

- Questionnaire papier remis au futur stagiaire le jour du rendez-vous
- Véhicule auto-école équipé en double commande
- Test dynamique réalisé par un enseignant de la conduite diplômé

Compétences évaluées :

- Expérience de la route comme usager
- Expérience de la conduite en auto-école
- Expérience de la conduite hors auto-école
- Motivations pour l'obtention du permis
- Compétences psychomotrices
- Capacité de compréhension et d'apprentissage

Durée d'évaluation :

- Temps nécessaire pour remplissage de la fiche « questionnaire » (environ 10minutes)
- 40 min en véhicule